## LISTE DES APPENDICES—SESSION DE 1947-1948

the factor of the 196 Large and the st

- Nº 1—Comité permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes. Bill nº 8 (C du Sénat) intitulé: "Loi concernant la Compagnie de Téléphone Bell. Non imprimé sous forme d'appendice, mais les procès-verbaux et les témoignages ont été publiés au jour le jour. Voir page 437 des Journaux.
- N° 2—Comité permanent des relations industrielles. Bill n° 195, Loi tendant à l'examen, à la conciliation et au règlement des différends du travail.

  Non imprimé sous forme d'appendice, mais les procès-verbaux et les témoignages ont été publiés au jour le jour. Voir page 481 des Journaux.
- N° 3—Comité permanent de la banque et du commerce. Objet de l'Accord commercial de Genève. Non imprimé sous forme d'appendice, mais les procès-verbaux et les témoignages ont été imprimés au jour le jour. Voir page 501 des Journaux.
- N° 4—Comité permanent de la banque et du commerce. Bill n° 220 (F du Sénat) intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies de prêt". Non imprimé sous forme d'appendice, mais les procès-verbaux et les témoignages ont été publiés au jour le jour. Voir page 502 des Journaux.
- N° 5—Comité spécial sur la Loi des élections fédérales, 1938. Plusieurs amendements proposés par le directeur général des élections et incorporés dans le Bill n° 198, Loi modifiant la Loi des élections fédérales, 1938. Non imprimé sous forme d'appendice, mais les procès-verbaux et les témoignages ont été publiés au jour le jour. Voir page 564 des Journaux.
- N° 6—Comité permanent des Affaires extérieures. Crédits du ministère des Affaires extérieures pour 1948-1949. Non imprimé sous forme d'appendice, mais les procès-verbaux et les témoignages ont été publiés au jour le jour. Voir page 579 des Journaux.
- N° 7—Comité permanent de la banque et du commerce. Bill n° 338, Loi concernant les impôts sur le revenu. Non imprimé sous forme d'appendice, mais les procès-verbaux et les témoignages ont été publiés au jour le jour. Voir page 588 des Journaux.
- Nº 8—Comité mixte spécial sur la Loi des Indiens. Non imprimé sous forme d'appendice, mais les procès-verbaux et les témoignages ont été publiés au jour le jour. Voir page 647 des Journaux.